

Lionel BABOT
Commissaire aux comptes

**Membre de la Compagnie Régionale
Des Commissaires aux comptes de Lyon**

**5 Passage Léon Feix
69200 Vénissieux**
Tél 04 78 70 59 95
Fax 04 78 70 86 74

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les
conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

SAS AUDIENCE LABS
Société Actions Simplifiée
Au capital de 2 696 700 euros
Siège social : 2 Place Louis PRADEL 69001 LYON
Immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 533 030 698

Aux associés,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurai découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Fait à Vénissieux
Le 24 Juillet 2015.

Lionel BABOT
Commissaire aux Comptes

